

SERVICES TECHNIQUES

N°26/085

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE L'ANNEE 2026

ARRETE PORTANT ADOPTION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire d'Épône,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.731-1, L.731-3 et L.731-4 ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

Vu le Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, annexé au présent arrêté.

Considérant que le Plan Intercommunal de Sauvegarde vise à organiser la solidarité et la réponse intercommunales en cas d'événements majeurs affectant le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ;

Considérant que ce plan a été élaboré en concertation avec les communes membres et les services de l'État, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Considérant que le Plan Intercommunal de Sauvegarde doit être arrêté par le Président de l'EPCI et par chacun des maires des communes concernées.

ARRETE

Article 1 : Le Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est adopté pour la commune d'Épône.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R.731-8 et L.731-4 du Code de la sécurité intérieure, le Plan Intercommunal de Sauvegarde fait l'objet de mises à jour régulières et est révisé au moins tous les cinq ans. Des exercices de mise en œuvre sont organisés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

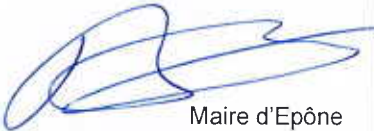
Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines.

SERVICES TECHNIQUES

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le **08 AVR. 2026**
Et Notifié le **08 AVR. 2026**

Emmanuel BOLLE


Maire d'Epône



Fait à Epône, le 02 avril 2026

Emmanuel BOLLE


Maire d'Epône

